



# FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire

Maison des Sports de Touraine  
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY  
Tél. : 06.62.51.96.01  
E-mail : [romain.advolley37@gmail.com](mailto:romain.advolley37@gmail.com)  
Web [www.cd37-volley.fr](http://www.cd37-volley.fr)

## Règlements « Challenge pour Tous » Masculins 4\*4 Saison 2017-2018

Le championnat « Loisirs Masculins 4\*4 » sera constitué de 9 journées de championnat (une par mois) qui se dérouleront un soir en semaine, sur le créneau 20h-23h. Les journées auront lieu les semaines suivantes (sous réserve de disponibilités de gymnases) :

- Journée 1 : Semaine 43 (Octobre/**Vacances scolaires**)
- Journée 2 : Semaine 47 (Novembre)
- Journée 3 : Semaine 50 (Décembre)
- Journée 4 : Semaine 01 (Janvier/**Vacances scolaires**)
- Journée 5 : Semaine 06 (Février)
- Journée 6 : Semaine 10 (Mars/**Vacances scolaires**)
- Journée 7 : Semaine 17 (Avril/**Vacances scolaires**)
- Journée 8 : Semaine 20 (Mai)
- Journée 9 : Semaine 24 (Juin)

Le club qui reçoit la journée est responsable de la mise en place, de la distribution et de la collecte des feuilles de match. Le déroulement de chaque journée (poules, matchs, classement, etc) sera assuré par le responsable « loisir » de la commission sportive.

**Art 1 :** Les matchs se joueront sur terrain normal (9\*9), et une hauteur de filet à 2m43. Plusieurs poules joueront, si possible, dans le même gymnase.

**Art 2 :** Les matchs se jouent en 2 sets de 25 pts avec 2 pts d'écart (tie break en 15 pts) pour les poules de 3 équipes, où en 1 set de 25 pts avec 2 pts d'écart pour les poules de 4 équipes. Il n'y a pas de temps mort technique. Chaque équipe dispose d'un temps mort par set.

**Art 3 :** Tous les clubs affiliés à la FFVB peuvent participer au championnat. Chaque club peut engager plusieurs équipes. Les équipes sont nominatives. Chaque équipe devra présenter lors de l'inscription en début d'année, un listing de 8 joueurs maximum (4 minimum) qui composeront l'équipe lors de l'année. Des joueurs pourront être rajoutés en cours de saison sur le « listing joueurs », toujours dans la limite de 8 joueurs.

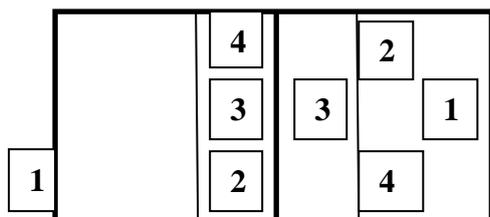
**Art 4 :** Toute inscription doit être effectuée sur le formulaire d'engagement 2017/2018, prévu pour les championnats séniors, envoyée par mail aux clubs. Tout autre formulaire ou demande d'inscription, sans le formulaire 2017/2018, ne sera pas pris en compte. Une équipe voulant s'inscrire après la date butoir fixée par le comité, pourra le faire, en intégrant en cours d'année la dernière poule du championnat. Les frais d'engagement d'une équipe sont fixés à 25€.

**Art 5 :** Une licence « Compétition », « Compét'lib », « Encadrement » ou « Volley pour tous » est nécessaire pour jouer dans ce championnat « Challenge pour tous ». Un joueur avec une licence « compétition » évoluant déjà dans un championnat national ou régional, ne pourra pas jouer dans ce championnat. **Des joueurs non-licenciés dans un club FFVB, pourront se licencier au Club Volley 37 pour prendre part à ce championnat, avec une licence « Volley pour tous » à 20€.** Des joueurs M17 et M20 pourront prendre part à ce championnat, à l'exception des joueurs évoluant en régional/national.

**Art 6 :** Les équipes sont constituées au maximum de 8 joueurs, soit 4 joueurs sur le terrain et 4 remplaçants. Une équipe constituée uniquement de 3 joueurs pourra jouer les matchs, mais tous les matchs seront perdus. Le nombre de changement est limité à 3 par set. Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu. Il n'y a pas de libéro.

**Art 7 :** Chaque équipe engagée dans le championnat 4\*4 loisirs, devra être en mesure de recevoir au moins une fois dans l'année. Si une équipe ne dispose pas de créneau de gymnase pour recevoir, elle devra s'organiser avec une autre équipe pour recevoir une journée.

**Art 8 :** La position des joueurs sur le terrain est la suivante :



- Les joueurs avant de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet).
- Le joueur arrière en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.
- Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque au 3m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone des 3m.

**Art 9 :** Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe. La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, 3, puis 4, puis de nouveau 1). Un joueur ayant servi ne pourra pas remplacer un joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

**Art 10 :** Une équipe qui déclare forfait lors d'une journée sera rétrogradée dans la poule inférieure, mais ne sera pas pénalisée par une amende. Chaque équipe devra confirmer sa présence au moins 3 jours avant chaque journée.

**Art 11 :** Le championnat se déroulera sous forme de montante/descendante, avec des poules constituées de 3 à 4 équipes (en fonction du nombre d'équipes engagées). Le 1<sup>er</sup> de la poule accèdera à la poule supérieure, tandis que le dernier sera rétrogradé en poule inférieure. Chaque équipe aura entre 2 et 3 matchs à jouer pour chaque journée.



# FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

Comité départemental d'Indre et Loire

Maison des Sports de Touraine  
Rue de l'Aviation - 37210 PARCAY MESLAY  
Tél. : 06.62.51.96.01  
E-mail : [romain.advolley37@gmail.com](mailto:romain.advolley37@gmail.com)  
Web [www.cd37-volley.fr](http://www.cd37-volley.fr)

**Art 12** : La 1ere journée servira de brassage pour la constitution des poules à partir de la seconde journée.

**Art 13** : Les matchs seront arbitrés par l'équipe de la même poule ne jouant pas.

**Art 14** : Les feuilles de matchs sont collectées et transmises par le club recevant la journée. Elles doivent être retournées dans la semaine suivant la journée à l'adresse suivante :

**CD Volley 37**  
**Maison des Sports**  
**Rue de l'Aviation**  
**37210 PARCAY-MESLAY**

Ou par scannérisation à : [romain.advolley37@gmail.com](mailto:romain.advolley37@gmail.com)

**Art 15** : L'attribution des points se fera à partir de la 2eme journée et de la manière suivante :

<b>Poule 1</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>20</b>
	2eme	17
	3eme	15
	4eme	13
<b>Poule 2</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>13</b>
	2eme	11
	3eme	10
	4eme	8
<b>Poule 3</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>8</b>
	2eme	6
	3eme	5
	4eme	3

L'attribution des points pourra changer en début d'année en fonction du nombre d'équipe engagé dans le championnat.

**Art 16** : La commission sportive se réserve le droit de modifier à titre exceptionnel ce règlement et l'organisation de ce championnat suivant le nombre d'équipes engagées. Les articles 1 et 2 seront ajustés si nécessaire, en fonction des retours sur la 1ere journée.